

# Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES- VERBAL DU COMITE DU 16 MARS 2010

---

---

L'an deux mille dix, le seize mars à dix huit heures trente, le Comité du Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture, dûment convoqué par le Président, le huit mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves BOUHOUD, Président du Syndicat.

## Présents

<b>ACHERES</b>	: Monsieur Pascal RIGAUD, Maire Adjoint
<b>BAILLY</b>	: Monsieur Alain LOPPINET, Maire Adjoint Monsieur Patrick ESPINASSE, Conseiller Municipal
<b>CHAMBOURCY</b>	: Madame Francine LAZARD, Conseillère Municipale Monsieur Vivien DE TOLDI, Maire Adjoint
<b>CHAVENAY</b>	: Monsieur Edmond PAUWELS, Conseiller Municipal
<b>CONFLANS-STE-HONORINE</b>	: Monsieur Christophe QUENET, Conseiller Municipal
<b>FEUCHEROLLES</b>	: Madame Margaret de FRAITEUR, Conseillère Municipale
<b>FOURQUEUX</b>	: Madame Elisabeth GUYARD, Maire Adjoint Monsieur Jean-Luc AGNES, Conseiller Municipal
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	: Monsieur Henri FREY, Conseiller Municipal
<b>MAISONS-LAFFITTE</b>	: Monsieur Serge GODAERT,
<b>MAREIL-MARLY</b>	: Monsieur Jean-Bernard BISSON, Maire Monsieur Daniel ALLO, Maire Adjoint
<b>NOISY-LE-ROI</b>	: Monsieur Daniel MORLET, Conseiller Municipal
<b>POISSY</b>	: Monsieur Mohammed BOUZNADA, Maire Adjoint
<b>RENNEMOULIN</b>	: Monsieur Gérard HAMPEL, Conseiller Municipal
<b>SAINT-CYR-L'ECOLE</b>	: Madame Marie-Thérèse VERENNEMAN, Maire Adjoint Monsieur Jean-Marc DUSSEAU, Conseiller Municipal
<b>SAINT-NOM-LA-BRETECHE</b>	: Madame Manuelle WAJSBLAT, Maire Monsieur Jacques MERCIER, Conseiller Municipal
<b>CONSEIL GENERAL</b>	: Monsieur Maurice SOLIGNAC Monsieur Daniel LEVEL

## Absents excusés

<b>FEUCHEROLLES</b>	: Monsieur Etienne BERTHE de POMMERY, Maire Adjoint
<b>SAINT-NOM-LA-BRETECHE</b>	: Madame Inge BAZ, Conseillère Municipale
<b>VERSAILLES</b>	: Monsieur Thierry VOITELLIER, Maire Adjoint Monsieur Michel BANCAL, Maire Adjoint

**CONSEIL-GENERAL**

: Monsieur Pierre LEQUILLER  
Madame Catherine PERICARD  
Monsieur Alexandre JOLY  
Monsieur Jacques SAINT-AMAUX  
Monsieur Joël LOISON

**Communes non représentées :**

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
VERSAILLES

<b>Nombre de communes</b>	<b>:</b>	<b>17 + Conseil Général</b>
<b>Nombre de délégués (34 + 15)</b>	<b>:</b>	<b>49</b>
<b>Quorum</b>	<b>:</b>	<b>26</b>
<b>Délégués présents</b>		<b>24</b>
<b>Délégués comptant pour le quorum</b>		<b>28</b>
<b>Procurations</b>	<b>:</b>	
<b>Nombre de votants</b>		<b>Aucun pas de quorum</b>

## REUNION DU 16 MARS 2010

A 18h45, le Président signale qu'il manque encore 3 personnes pour atteindre le quorum. Il rappelle qu'il doit quitter la salle lors de l'approbation du Compte Administratif, ce qui nécessite d'avoir le quorum + 1.

Dans l'attente des délégués, le Président informe les Elus présents de la tenue d'une conférence prévue en salle Multimédia le jeudi 18 mars prochain avec pour thème :

« 2020 évolution de la mobilité et offre de transport – Perspective dans le cadre du Grenelle de l'environnement ».

Il convie l'ensemble des délégués intéressés à y participer.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur FREY.

Monsieur FREY souligne que cette conférence sera présentée par Monsieur Georges DOBIAS, ingénieur général des Ponts et Chaussées. Monsieur DOBIAS est une personne remarquable connaissant le mieux les problèmes de transports et plus particulièrement ceux de l'Ile de France ; en effet, cet ingénieur réputé a été présent dès le début de la création du STIF.

Monsieur FREY précise aussi que cette conférence est impulsée par le Comité de Saint-Germain-en-Laye de la société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur sous la présidence du Général Philippe SANDER.

Le quorum n'étant toujours pas atteint, le Président fait part de son mécontentement et des contraintes que cela engendre. Il propose d'ores et déjà aux Elus de retenir la date du 25 mars prochain, le Comité pourra délibérer sans contrainte de quorum.

Le Président lève la séance à 19h00.